

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit le **25 juillet** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 juillet 2018, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, LE MAIRE Alain, CHEVALIER Hubert, COLLETTE Abel, SEULIN Marie-Pierre, FAISNEL Valérie, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, DAUNAY Dominique, LE PARC Marie-Hélène, CHARTIER Georges.

Absents excusés : RONXIN-CLAVEREAU Jeannine (pouvoir à Isabelle Goré-Chapel), ROSSIGNOL Marie-Louise (pouvoir à Delphine Rigollé), COMMUNIER Aurélien (pouvoir à Eric Robin), HAMON Serge (pouvoir à Marie Hélène Le Parc), AIGNEL-JAMET Tatiana (pouvoir à Dominique Daunay).

Secrétaire de séance : Isabelle GORE-CHAPEL

Mme Isabelle Goré-Chapel, 1^{ère} adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 27 juin qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin annonce l'ordre du jour du Conseil.

Mr Robin salue la présence de Théo Gicquel, élu de Merdrignac au Conseil Communautaire des Jeunes. Théo se présente aux élus et l'assemblée l'encourage pour les deux années à venir.

1. LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE

Rapporteur : Eric Robin, Maire

GIP Pôle Culinaire :

Mr Robin informe que l'ouverture des plis suite à la relance de l'appel d'offre a eu lieu le 16 juillet. La totalité des lots est pourvue, toutefois le lot n°5 en chauffage ventilation est estimé non recevable, du fait de l'écart de la somme proposé avec l'estimatif initial. CE lot va être relancé en consultation.

Les élus s'inquiètent de voir les difficultés à pourvoir des appels d'offre, et la très forte tension sur le marché du travail qui manque fortement de main d'œuvre dans de nombreuses filières. Au-delà du décalage économique que cela montre, cela impacte aussi la réalisation de projets locaux et d'investissements.

A l'unanimité l'assemblée autorise Mr le Maire à signer les marchés des lots pourvus et de relancer si nécessaire le lot n°5.

Mr Robin informe également que les communes de Gomené et de Laurenan ont délibéré pour adhérer au GIP. D'autres communes également ont annoncé leur intérêt pour la démarche.

Entente intercommunale : Validation de la décision de la commission d'entente intercommunale du Pays d'Hardouinai Mené

Après examen de l'ensemble des demandes de subvention adressées par les associations partenaires, les membres de la commission d'entente intercommunale du Pays d'Hardouinai Mené ont décidé à l'unanimité, sous réserve de la validation des 9 conseils Municipaux, d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

- ASEC : 42 000 € au titre de l'année 2018 et 4 936 € au titre du déficit exceptionnel de 2017
- AFR : 93 000 €
- Ateliers Pêche Nature : 800 €
- Les Mains de Demain : 2 000 €
- Association Tiers Monde du Pays de Merdrignac : 100 €
- ADMR : 12 000 €

Le montant de ces attributions sera réparti entre les communes en fonction du critère population comme suit :

2018		ASEC-					Les mains		Total
Commune	Population 2017	ASEC	déficit2017	AFR	ADMR	ass.pêche	Tiers Monde	de demain	
		42 000 €	4 936 €	93 000 €	12 000,00 €	800,00 €	100,00 €	2 000,00 €	154 836,00 €
Gomené	615	2 960,80 €	347,96 €	6 556 €	845,94 €	56,40 €	7,05 €	140,99 €	10 915,19 €
Illifaut	758	3 649,24 €	428,87 €	8 080 €	1 042,64 €	69,51 €	8,69 €	173,77 €	13 453,20 €
Laurenan	848	4 082,53 €	479,79 €	9 040 €	1 166,44 €	77,76 €	9,72 €	194,41 €	15 050,54 €
Loscouet sur Meu	681	3 278,54 €	385,31 €	7 260 €	936,73 €	62,45 €	7,81 €	156,12 €	12 086,58 €
Merdrignac	3286	15 819,81 €	1 859,20 €	35 030 €	4 519,94 €	301,33 €	37,67 €	753,32 €	58 320,85 €
Mépillac	302	1 453,92 €	170,87 €	3 219 €	415,41 €	27,69 €	3,46 €	69,23 €	5 359,98 €
Saint Launeuc	214	1 030,26 €	121,08 €	2 281 €	294,36 €	19,62 €	2,45 €	49,06 €	3 798,13 €
Saint Vran	826	3 976,62 €	467,35 €	8 805 €	1 136,18 €	75,75 €	9,47 €	189,36 €	14 660,08 €
Trémorel	1194	5 748,28 €	675,56 €	12 728 €	1 642,37 €	109,49 €	13,69 €	273,73 €	21 191,45 €
Total	8724	42 000,00 €	4 936,00 €	93 000 €	12 000,00 €	800,00 €	100,00 €	2 000,00 €	154 836,00 €

QUESTIONS DIVERSES :

Informations économiques et investissements de LCBC sur le territoire:

Mr Robin informe que le bâtiment relai sera terminé en octobre, déjà deux demandes ont été reçues. L'extension du Pole Médico-Social est en cours, pour accueillir un troisième dentiste. Le cabinet sera implanté au niveau du patio.

Les travaux sur la base nautique de St Launeuc auront lieu dès cet automne et seront terminés pour le printemps 2019.

Enfin, concernant la question du transfert de charges des ordures ménagères, Mr Robin informe que grâce au travail minutieux des services administratifs, un grand nombre d'impayés ont été récupérés et diminuent la dette transférée à la commune.

Commune nouvelle

Mr Robin rappelle qu'il est intervenu au dernier conseil municipal de St Launeuc pour leur présenter l'état des réflexions, et les points forts de cette union. Il leur a rappelé le contexte national des unions parfois forcées par l'administration d'Etat quand elles n'ont pas été choisies en amont par les communes elles-mêmes. L'intérêt pour l'attractivité, le dynamisme et la force territoriale de leur secteur.

L'impact fiscal n'est pas neutre mais l'avantage financier d'une commune nouvelle est aussi important. Mr Robin a insisté sur le fait de garder l'identité de chaque commune et une représentativité des élus de St Launeuc dans les instances décisionnaires, ce qui sera à formaliser dans une charte de gouvernance.

Pour le moment, après une réunion publique le 23 juillet dernier, les élus de St Launeuc se laissent le temps de prendre la décision d'ici début août. En cas de réponse positive, des réunions de travail auront lieu au mois de septembre pour élaborer une charte commune.

RN164 :

Mme Goré-Chapel fait un point sur la réunion avec la DREAL et le préfet en date du 29 juin.

En préambule ce jour a été rappelé la teneur du discours de Quimper du Président de la République, qui s'est engagé sur une mise à deux fois deux voies de l'ensemble du secteur jusqu'à Mur de Bretagne, d'ici 2023. Pour le moment le tracé du secteur Est est finalisé, celui du secteur Ouest en est à l'avant-projet. Les élus prennent connaissance des itinéraires de substitution proposés et de leurs différents tracés possibles. Ils apprécient de voir que la DREAL a entendu leurs positions et leurs arguments et qu'une grande partie des demandes ont été réalisées. Après en avoir délibéré ils se prononcent à la majorité pour l'itinéraire de substitution matérialisé en orange qui privilégie les voies existantes, avec une seule portion créée parallèlement à la RN.

PLUI :

Mme Goré Chapel revient sur la réunion du 16 juillet dernier concernant le PLUI. Les élus présents ont repris les orientations des documents précédents pour voir en quoi il fallait les maintenir ou les modifier selon leur pertinence actuelle. Du fait des nouvelles lois Elan et Allur, un travail va être fait également sur la densification, le recensement et l'utilisation du foncier vacant, et repenser les orientations de certains zonages (habitat, équipement, ou mixte).

Pour pouvoir également anticiper sur des souhaits d'évolutions, il est demandé aux personnes ayant des interrogations ou des souhaits sur la constructibilité de leur terrain, de formaliser ce souhait et d'adresser un courrier au Président de la Communauté de Communes Mr Georges Le Franc.

2. COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE, ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE.

Rapporteur : Isabelle Goré-Chapel, Adjointe

Village Etape :

Mme Goré-Chapel informe qu'une campagne d'information à destination des touristes aura lieu le 4 août sur l'aire de Brocéliande, avec d'autres élus de Village Etape bretons. Des élus de Merdrignac y seront présents pour promouvoir le territoire.

Mme Goré-Chapel informe que le jury régional de **Villes et villages fleuris** est passé inspecter la commune le 17 juillet et a été enthousiaste sur la qualité des massifs et la propreté de la commune. Le travail des agents a été salué à de nombreuses reprises et le conseil les remercie et les félicite pour leur investissement et l'énergie déployée.

DICRIM : Document d'information communale sur les risques majeurs

Mme Goré-Chapel explique que ce document est une obligation pour la commune, il est consultable librement en mairie et permet de savoir réagir face à des phénomènes d'accidents graves ou météorologiques. Après une rapide présentation, les élus souhaitent en prendre connaissance et le valider au prochain conseil municipal de septembre.

Questions diverses :

Lotissement des Ajoncs d'Or : Mme Goré-Chapel informe que les travaux suivent le calendrier prévu. Les réseaux téléphoniques ont été déposés et l'enrobé sera réalisé prochainement. Des réajustements de niveaux et de quantité, en concertation avec les riverains, sont nécessaires pour un avenant de 3 907.50€HT soit 4 689€TTC. A l'unanimité l'assemblée valide cet avenant.

SDE : Mme Goré-Chapel présente cinq devis du SDE : renouvellement de projecteurs à la Mairie (600€), renouvellement d'un mat accidenté rue de la Fontenelle (1250€), changement de 5 foyers rue du clos meunier (2 050€), et renouvellement d'un mât penché rue du minerai (550€). A l'unanimité l'assemblée valide ces devis.

3. COMMISSION QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE, AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur Michel Hesry, adjoint

Convention financière avec le Grand Bassin de l'Oust

Mr Hesry rend compte d'une visite sur le site de Bout de Four, pour étudier la création d'une passerelle pour passage de bovins et tracteurs et usage piétonnier. Le pont précédent avait été emporté par un orage. Réalisée en plots béton et acier galvanisé, avec un remplissage terre – pierre, cette nouvelle passerelle mesurera 3.50m de large. L'entreprise Calou TP avec qui le GBO a un marché à bon de commande effectuera les travaux. Le devis présenté est de 39 600€TTC, avec une demande de participation de la commune à hauteur de 10%. Mr Hesry demande l'accord du conseil municipal pour ce financement à hauteur de 10% et autorisant Mr le Maire à signer la convention financière. Une autorisation de passage va être également demandé pour un accès piétonnier de randonnée Mr Le Maire salue le travail du GBO et de Chantal Bourrhis pour le maintien de la qualité des cours d'eau du territoire.

4. COMMISSION FINANCES ET PERSONNEL

Rapporteur Pascal Le Gall, Adjoint

Personnel :

Contrat groupe d'assurance statutaire

Mme Ducher explique que Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...). Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ». La collectivité de Merdrignac soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet à la collectivité/l'établissement public d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance. La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe. La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence, et prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2020.

Mise à jour du tableau des effectifs

Mme Ducher explique que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Deux agents remplissent les conditions d'accès à l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01/01/2018.

Par conséquent, il convient de supprimer les deux postes d'adjoint technique antérieurement détenu par ces agents et de créer deux postes au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 01/01/2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter les modifications du tableau des emplois proposées et de valider le tableau des effectifs en annexe au 1^{er} janvier 2018,
- précise que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget,
- autorise M. le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ces dossiers.

Stagiairisation d'un agent technique :

Mr le Maire informe le conseil municipal que, considérant qu'un agent technique, après une période d'essai en CDD de 6 mois, avait montré un comportement et une implication dans son travail satisfaisante, lui a proposé une stagiairisation au 1^{er} septembre.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame Ducher informe les élus que le contrat lavage des vitres de la mairie, la médiathèque, le restaurant scolaire ont, après renégociation été accordé à Loudéac Nettoyage.

Concernant la téléphonie fixe : après consultation, et dans l'enveloppe budgétaire votée en début d'année, l'offre de Orange est la plus complète pour le remplacement du standard et postes téléphoniques, ainsi que pour la téléphonie fixe de la mairie et l'accès ADSL. Une étude sera poursuivie sur l'ensemble des lignes fixes de la commune (bâtiments communaux, Ecole, etc.) courant d'automne.

5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Réaménagement du stade :

Mr Robin informe les élus de l'avancée des documents administratifs : le dossier de consultation des entreprises est presque finalisé.

Il demande l'autorisation au conseil de signer tout acte afférant au dossier : autorisation de travaux, permis de construire et permis d'aménager. A l'unanimité les élus autorisent Mr le Maire à signer ces documents relatifs à l'opération.

Dispositif argent de Poche :

A l'unanimité, Marie Louise Rossignol est maintenue en tant que régisseur suppléante du dispositif argent de poche.

Fête de la musique :

Mme Rigollé fait le compte-rendu de la réunion de bilan avec les associations. Elle annonce que l'EMIM a décidé de se retirer de l'organisation de cette soirée et passe le flambeau à l'AJPM et à Mené des Sons. Les élus regrettent unanimement cette décision, remercient néanmoins l'EMIM pour toutes ces années d'organisation de Fête de la musique et de travail auprès des enfants.

Soirée du 13 juillet :

Les associations dressent un bilan très positif de la soirée. Les élus saluent la qualité du feu d'artifice, et la réussite de cette soirée.

Concernant le weekend du 15 juillet, Mr le Maire remercie également le CSM foot et Mené des sons qui ont répondu présents au dernier moment pour assurer l'accueil des festivités pour la projection de la finale de la coupe du monde. CE moment fédérateur fait partie de ceux qui compte dans les souvenirs collectifs et cette journée fût une vraie réussite et une belle fête populaire offerte aux locaux et aux estivants.

Mr Robin remercie Alain et Maryse Prod'homme pour l'organisation des portes ouvertes de leur nouvelle résidence rue du Morbihan. Ce projet de 9 logements est une réelle réussite, qui va amener des personnes en plein centre dans des logements neufs et de qualité. Cette initiative privée, sans aucun fonds publics, est à saluer pour la qualité d'exécution et pour la conception.

Il est rappelé à chacun d'être vigilant autour de soi pour les effets de la canicule, notamment auprès des personnes âgées

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 23h00.